



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

Division des Ressources Humaines
et des Moyens 1^{er} degré _ DRHM
Service carte scolaire et mouvement

Affaire suivie par :
Aline VAZEUX – 01 45 17 61 47
Laurence DEMICHEL - 01 45 17 60 61
Joëlle PIERS - 01 45 17 60 62
Maryline VAILLE - 01 45 17 60 73

Mél : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

70, avenue du général de Gaulle
94011 CRETEIL CEDEX
www.dsden94.ac-creteil.fr

Créteil, le **05 MARS 2024**

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale du Val-de-
Marne

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints
de SEGPA

S/C de Mesdames et messieurs les principaux
des collèges
Mesdames et messieurs les directeurs des
écoles maternelles, élémentaires,
établissements spécialisés
Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er}
degré

Objet : Mobilité intra-départementale 2024 du Val-de-Marne

Références : Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021
BOEN spécial n° 6 du 28 octobre 2021

P.J : Guide d'accompagnement du mouvement intra-départemental des
enseignants du 1^{er} degré 2024-2025 et 13 annexes

La présente note a pour objet la communication du calendrier de gestion du mouvement intra-départemental du premier degré.

Elle traduit une volonté départementale forte de garantir l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale au bénéfice des élèves et de leurs familles, tout en prenant en compte la situation personnelle et professionnelle des candidats à la mutation.

Elle s'accompagne du guide d'accompagnement du mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré et de 13 annexes.

Les candidats adresseront en priorité des courriers électroniques au service du mouvement à l'adresse suivante : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

Ils peuvent, également, contacter le service du mouvement, **uniquement l'après-midi de 13h30 à 17h30** aux numéros suivants :

- 01 45 17 60 61
- 01 45 17 60 62
- 01 45 17 60 73

Calendrier :

A compter du 8 mars 2024	Transmission des demandes de priorités légales et bonifications (handicap, rapprochement conjoint,...) via COLIBRIS
18 mars 2024 à 12h00	Ouverture du serveur MVT-1D dans I-Prof pour la saisie des vœux
2 avril 2024 à 09H00	Fermeture du serveur MVT-1D dans I-Prof
2 avril 2024 à 9h00	Date limite de retour des demandes de priorités légales ou de bonification (parent isolé, bonification sociale, rapprochement de conjoint...) Date limite de retour de la fiche pour les points de fonction
3 avril 2024	Consultation des accusés de réception sans barème dans MVT1D
27 mai 2024	Publication des barèmes (consultation des accusés de réception avec barème dans MVT1D)
27 mai au 10 juin 2024 à 12H00, délai de rigueur	Vérification de leur barème par les participants En cas d'anomalies constatées : adresser les justificatifs par courriel à l'adresse : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr Après le 10 juin 2024, les barèmes ne seront plus susceptibles de modification et seront arrêtés définitivement
12 juin 2024	Publication des résultats officiels sur I-prof
12 juin au 26 juin 2024 18h00	Dépôt des recours via COLIBRIS
14 juin 2024	Phase d'ajustement - appel à candidatures (intérim de direction, ASH, postes spécifiques)
20 juin 2024 à 8h00	Date limite dépôt candidatures appel à candidature (intérim de direction, ASH, postes spécifiques)
4 juillet au 12 juillet 2024	Phase d'ajustement Affectations postes spécifiques & ASH et phase d'ajustement
A partir du 21 août 2024	Début des ajustements de rentrée

NB : Les candidats qui demanderaient une mutation sur les écoles Ecole Einstein IVRY-SUR-SEINE – Ecole Decroly SAINT-MANDÉ doivent solliciter la circonscription concernée en vue d'un entretien **avant le 2 avril 2024 délai de rigueur.**

Pour la rectrice et par délégation,
L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de l'éducation
nationale du Val-de-Marne

Anne-Marie BAZZO

